

PROCEDURE de dépôt

AIDE DE TRESORERIE POUR LES VITICULTEURS AYANT SUBI UNE PERTE DE RECOLTE AU COURS DES EPISODES DE GEL 2017

AIDE AU DEPOT DES DEMANDES D'AIDE

Aide de trésorerie pour les viticulteurs ayant subi une perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017



Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter votre Région ou FranceAgriMer

1.	R	APPELS	2
1	.1.	Conditions d'éligibilité et d'octroi	2
1	.2.	Bénéficiaires de l'aide	2
1	.3.	Critères d'éligibilité	3
1	.4.	Période de dépôt	3
1	.5.	Intensité de l'aide	3
1	.6.	Pièces constitutives d'un dossier	3
2.	Ρ	ROCEDURE DE DEPOT DES DEMANDES	4
2	.1.	Constitution de la demande d'aide	4
2	.2.	Accès au site de dépôt dématérialisé des demandes	4
2	.3.	Saisie pas à pas	4
	а	. Page d'accueil	5
	b	. Vérification des informations de l'entreprise	5
	С	. Coordonnées du déclarant	6
	d	. Initialisation de la démarche	7
	е	. Formulaire de demande	8
	f.	Téléchargement des pièces justificatives.	15
	g	. Enregistrement et / ou validation de la demande	18
	h	. Accusé de dépôt	20
3.	11	NSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER	21
4.	F	OIRE AUX QUESTIONS	21
5.	С		25

1. <u>RAPPELS</u>

1.1. Conditions d'éligibilité et d'octroi

La Région Nouvelle-Aquitaine met à disposition des bénéficiaires potentiels les informations relatives aux conditions d'éligibilité et d'octroi de l'aide sur son site à l'adresse :

- <u>https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/soutien-exceptionnel-aux-filieres-arboricole-viticole-suite-gel-davril-2017/</u>
- <u>https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr</u>, délibération n° 2018.625.CP du 23 avril 2018.

FranceAgriMer est responsable de la réception des demandes d'aide sur sa plateforme de dépôt dématérialisé et de l'instruction des dossiers pour le compte de la Région.

Le paiement et la notification du paiement ou du rejet du dossier seront réalisés par la Région.

Une convention formalise les engagements de FranceAgriMer et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la gestion de ce dispositif.

FranceAgriMer reprend ci-dessous les principales conditions d'éligibilité sur lesquelles s'appuie son contrôle lors du dépôt de la demande et lors de l'instruction.

1.2. Bénéficiaires de l'aide

Les bénéficiaires éligibles à la mesure de soutien doivent répondre aux critères suivants :

- exploitant viticole qui exerce une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime :
 - un exploitant agricole personne physique (exerçant à titre individuel),
 - un exploitant agricole personne morale (exerçant dans un cadre sociétaire) dont l'objet est agricole.
- avoir son siège social situé en Nouvelle-Aquitaine, soit dans les départements suivants :
 - Charente (16)
 - o Charente-Maritime (17)
 - o Corrèze (19)
 - o Creuse (23)
 - o Dordogne (24)
 - o Gironde (33)
 - o Landes (40)
 - Lot-et-Garonne (47)
 - Pyrénées-Atlantiques (64)
 - Deux-Sèvres (79)
 - o Vienne (86)
 - o Haute-Vienne (87)
- être immatriculé au répertoire SIREN de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande d'aide.

Les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire doivent disposer d'un plan arrêté par le tribunal au moment du paiement pour bénéficier de la mesure d'aide.

Exclusion : Les entreprises concernées par une <u>procédure de liquidation judiciaire</u> sont exclues de la mesure d'aide, que la procédure de liquidation soit connue au moment du dépôt du dossier ou qu'elle intervienne après celui-ci (lors des phases d'instruction et de contrôles administratifs).

1.3. Critères d'éligibilité

Seuls les exploitants satisfaisant la triple condition suivante sont éligibles :

- Avoir un chiffre d'affaire viti-vinicole d'au moins 80% dans le chiffre d'affaire total sur l'exercice 2016/2017 ou 2017.
- Avoir une perte de récolte (en volume) supérieure ou égale à 65% entre 2017 et 2016.
- Avoir souscrit pour l'année 2018 une assurance multirisque climatique (couvrant à minima les dommages causés par le gel ET la grêle) et s'engager à souscrire un contrat équivalent pour la vendange 2019.

1.4. Période de dépôt

Le dossier complet peut être déposé à compter du 14 mai à 14H00 et jusqu'au <u>3142</u> juillet 2018 inclus.

1.5. Intensité de l'aide

- Aide forfaitaire de 100 € / hectare
- Aide plafonnée à 2 500€ / exploitation

Dans le cadre de la transparence GAEC, le plafond d'aide par exploitation applicable pour les GAEC est dépendant du nombre d'associés-exploitants du groupement dans les proportions suivantes :

- GAEC composés de 2 associés : 5 000€
- GAEC composés de 3 associés ou plus : 7 500€

1.6. Pièces constitutives d'un dossier

Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données (PAD) pour que le dossier puisse être recevable.

CLIQUEZ ICI : PAD VITI

Un seul dossier par exploitation (au sens unité légale – un numéro SIREN) doit être déposé.

Le dossier du bénéficiaire doit comprendre les pièces suivantes :

- l'attestation dite « de minimis » signée par le demandeur, dans laquelle il liste les aides perçues par l'entreprise unique (l'article 2 § 2 du R. 1408/2013) ou demandées mais pas encore perçues au titre du « de minimis » agricole pendant l'exercice fiscal en cours et des deux précédents (annexes n°1 et 1bis mises à disposition du demandeur sur la plateforme). Une attestation par associé devra être obligatoirement fournie dans le cas des GAEC sous peine de rejet du dossier.
- Attestation comptable précisant la part du chiffre d'affaire vitivinicole 2017 ou 2016/2017 et le chiffre d'affaire total 2017 ou 2016/2017 (modèle mis à disposition du demandeur sur la plateforme)

Elle est obligatoire, la déclaration de revenu n'est pas recevable, sauf cas particulier des producteurs au forfait ou au micro bénéfice agricole. Dans ce cas, le modèle mis à disposition sur la plateforme devra être attesté sur l'honneur par le demandeur. Il devra être joint au dossier la notification 2017 du forfait/micro BA par l'administration comportant le chiffre d'affaire total 2016/2017 ou 2017 de l'exploitation.

Un **RIB** au nom du demandeur. (en cas de changement récent de forme juridique le RIB doit être à jour) En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni.

• Copie de l'attestation d'assurance climatique multirisque pour la campagne 2018 ou un devis signé pour la récolte 2018, précisant la couverture des risques GEL <u>ET</u> GRELE.

• Déclarations de récoltes complètes 2016 et 2017.

Si vous vous êtes installé en 2017 et pour déterminer la récolte 2016, vous pouvez fournir votre Plan d'Entreprise ou la déclaration de récolte 2016 du précédent exploitant ou appliquer à vos surfaces 2017 les rendements de référence disponible sur le site internet de FranceAgriMer après avoir pris l'attache de la Région (jean-laurent.soule@nouvelle-aquitaine.fr)

• L'attestation MSA précisant la régularité des règlements des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société) et le statut d'exploitant agricole.

Le cas échéant :

- Pour les formes sociétaires un extrait Kbis de moins de 3 mois pour la vérification du nombre d'associés.
- Pour les nouveaux installés depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande : Attestation MSA précisant la première date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation. En l'absence de ce document, le demandeur ne pourra pas bénéficier de la priorisation accordée aux nouveaux installés.

0

2. PROCEDURE DE DEPOT DES DEMANDES

2.1. Constitution de la demande d'aide

Pour effectuer une demande d'aide, vous devez être en possession :

- du numéro SIRET de l'établissement siège de votre exploitation qui doit être inscrit et non fermé au répertoire SIRENE (INSEE)
- de vos déclarations de récolte 2016 et 2017 comportant notamment votre N° CVI
- des aides perçues par l'entreprise unique (l'article 2 § 2 du R. 1408/2013) ou demandées mais pas encore perçues au titre du « de minimis » agricole pendant l'exercice fiscal en cours et des deux précédents (annexes n°1 et 1bis mises à disposition du demandeur sur la plateforme).
- de l'attestation comptable précisant la part du chiffre d'affaire vitivinicole 2017 ou 2016/2017 et le chiffre d'affaire total 2017 ou 2016/2017 (modèle mis à disposition du demandeur sur la plateforme)
- d'un RIB au nom du demandeur de l'aide.

2.2. Accès au site de dépôt dématérialisé des demandes

Veuillez cliquer ou copier cette adresse dans votre navigateur : <u>https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?idDispositif=2009</u>

Le lien est également accessible depuis le site internet de FranceAgriMer : <u>http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Aides/Aides-de-crise</u>

2.3. Saisie pas à pas

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessus, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

▼ Vin et cidriculture
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017
Aide de trésorerie pour les viticulteurs ayant subi une perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017
Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 12 juillet 2018 Accéder à la démarche
Contacts Mentions légales version 3.0.9-RELEASE Copyright FranceAgriMer
FranceAgriMer strangerer kminak strangerer kminak
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017
a Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de venir en aide aux exploitations agricoles lourdement impactées par les épisodes de gel d'avril 2017. Ces évènements Jimatiques ont eu des conséquences très graves pour de nombreuses exploitations agricoles de la région en particulier pour la viticulture. C'est essentiellement sur l'exercice 2018 que les conséquences de ce sinistre se feront sentir pour les exploitations concernées avec une baisse importante de leur résorerie Dans le cadre de son Plan en faveur de l'agriculture, la Région a pris une délibération pour la mise en œuvre d'un dispositif d'une aide de trésorerie pour les viticulteurs ayant subi une perte de récolte d'au moins 65% au cours des épisodes de gel du printemps 2017
Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 12 juillet 2018
Identification du demandeur
Numéro SIRET*
Continuer

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification. Le SIRET comporte 14 chiffres. Il doit être celui de l'établissement siège de votre exploitation.

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran.

Aide de trésorerie (viticulte	eurs) pour	la perte de récolte au cours des épisodes de	e gel 2017
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour l	a perte de récol	te au cours des épisodes de gel 2017	
Identification du demandeur			Modifier
Numéro SIRET*	13000636400017		
	Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER	
	Adresse	TSA20002	
		12 RUE HENRI ROL TANGUY	
		93100 MONTREUIL	
	Ces in	formations sont-elles correctes ?	
		Non Oui	
FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif certaines données de ce formulaire.	APS du Secrétariat	général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter au	utomatiquement

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- <u>Si les informations ne sont pas correctes</u> cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.
 <u>Si les informations sont correctes</u> cliquez sur OUI

c. Coordonnées du déclarant

Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes d Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 Identification du demandeur Numéro SIRET * 13000636400017 Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE LAGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse TSA2002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire.	
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes d Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 Identification du demandeur Numéro SIRET * 13000636400017 Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE LAGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse TSA2002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données du déclarant	
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 Identification du demandeur Numéro SIRET* 13000636400017 Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire. Coordonnées du déclarant	
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 Identification du demandeur Numéro SIRET * 13000636400017 Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire.	
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 Identification du demandeur Numéro SIRET* 13000636400017 Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse Adresse TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire. Coordonnées du déclarant	le ael
Identification du demandeur Numéro SIRET* 13000636400017 Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL	J
Numéro SIRET* 13000636400017 Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire.	
Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE LAGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Adresse TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL Presson FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire. Coordonnées du déclarant	
Adresse TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire. Coordonnées du déclarant	
12 RUE HENRI ROL TANGUY 93100 MONTREUIL FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire.	
93100 MONTREUIL PranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire. Coordonnées du déclarant	
FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter certaines données de ce formulaire.	
Coordonnées du déclarant	automatiq
Nom*	
Présom*	
Adresse électronique *	
Sassir à nouveau votre adresse électronique *	
Téléphone fixe	
Téléphose portable	
Recoper les caractères de l'image *	
Continuer	

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Cliquez sur CONTINUER

d. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

p p al al t i		
 Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la 	a perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017	
a Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de venir en limatques ont eu des conséquences très graves l'ost essentiellement sur l'exercice 2018 que les c réscorrie Jans le cadre de son Plan en faveur de l'agricultur ayant subi une perte de récolte d'au moins 65% au	n aide aux exploitations agricoles lourdement impactées par les épisodes de gel d'avril 2017. Ces évêneme oour de nombreuses exploitations agricoles de la région en particulier pour la viticulture. ionséquences de ce sinistre se feront sentir pour les exploitations concernées avec une baisse importante e, la Région a pris une délibération pour la mise en œuvre d'un dispositif d'une aide de trésorerie pour les u cours des épisodes de gel du printemps 2017	ents de leur viticulteurs
Les de	mandes doivent être déposées et validées au plus tard le 12 juillet 2018	
Identification du demandeur		Modifie
N° SIRET	13000636400017	
Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE LAGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER	
Adresse	TSA20002	
	12 RUE HENRI ROL TANGUY	
Code postal	93100 Commune MONTREUIL	
Nom	franceagrimer Prénom test	
Adresse électronique	gecri@franceagrimer.fr	
récédemment envoyé par FranceAgriMer. E ossier. In revanche, si vous accédez pour la premier lessous. Un courriel vous sera adressé à l conservez-le précieusement. Si vous ne le rec ITENTION : Les demandes en cours, initiées	n cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers vo e fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton " adresse électronique gecri@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur evez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables. mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer. Continuer	tre précéde Continuer'' votre dossi
	·	
Fichier	Description	Télécharg
Annexe de minimis 1-1bis Attestat	ion obligatoire relative aux montants d'aides dites « de minimis » perçus ou à percevoir	Ŧ
Modèle Attestation comptable Attestat total 20	ion obligatoire précisant la part du chiffre d'affaire vitivinicole 2017 ou 2016/2017 et le chiffre d'affaire 17 ou 2016/2017	Ŧ
Contactor Municipal Kardan averaine 1	0.0 DELEASE	oo AgriMor

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

Ce même écran vous permet également de télécharger les <u>modèles</u> d'attestation de minimis et d'attestation comptable qui seront à compléter et à déposer sur PAD et dont les données sont nécessaires à la complétude du formulaire.

Ceux-ci sont par ailleurs disponibles sur le site de FranceAgriMer.

Un courriel vous sera transmis avec le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier. <u>Ce courriel</u> <u>doit impérativement être conservé</u>. <u>Il ne constitue pas une preuve de dépôt</u>, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la validation (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

lun. 07/05/2018 10:40

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Dispositif Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 - Dossier N° 1975051418759

Bonjour test franceagrimer,

Vous avez initié une démarche dans le cadre du dispositif Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro nº 1975051418759.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer et transmises au paiement au conseil régional, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.

Apres validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de dépôt. Vous pourrez toujours consulter votre demande.

Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande.

Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 12 juillet 2018

Veuillez noter que vous pourrez consulter et valider votre dossier à tout moment en cliquant ici.

MERCI DE CONSERVER CE COURRIEL QUI COMPORTE LE LIEN D'ACCES VERS VOTRE DOSSIER QUI EST UNIQUE ET CONFIDENTIEL.

FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

e. Formulaire de demande

Apres avoir cliquez sur CONTINUER sur l'écran précédent, le formulaire apparait (cadre rouge):

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

⇒ Il convient de renseigner uniquement votre N°CVI en bas du cadre

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires

N° SIRET Forme juridique				
13000636400017 7389 - Établissement public national à caractère administratif				
APE				
84.13Z - Administration publ	ique (tutelle) des activités économiques			
Raison sociale				
Raison sociale				
Raison sociale ETABLISSEMENT NATION	AL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER			
Raison sociale ETABLISSEMENT NATION Adresse	AL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER			
Raison sociale ETABLISSEMENT NATION Adresse TSA20002	AL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER			
Raison sociale ETABLISSEMENT NATION Adresse TSA20002	AL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER			
Raison sociale ETABLISSEMENT NATION Adresse TSA20002 Code postal	AL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER			
Raison sociale ETABLISSEMENT NATION Adresse TSA20002 Code postal 93100	AL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER Commune MONTREUIL			

COORDONNEES DU DECLARANT

Les données saisies à l'initialisation du dossier sont reprises automatiquement.

Vous devez obligatoirement renseigner votre **fonction** dans le champ « *Fonction exercée*» Par exemple : comptable, gérant, directeur...

L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

Nom* Prénom* franceagrimer test Téléphone fixe Téléphone portable	OORDONNEES DU DECLARANT				
franceagrimer test Téléphone fixe Téléphone portable Adresse électronique *	Nom *	Prénom *			
Téléphone fixe Téléphone portable Adresse électronique * gecri@franceagrimer.fr Fonction exercée * comptable Indiquer la fonction exercée	franceagrimer	test			
Adresse électronique * gecri@franceagrimer.fr Fonction exercée * comptable Indiquer la fonction exercée	Téléphone fixe	Téléphone portable			
Adresse électronique * gecri@franceagrimer.fr Fonction exercée * comptable Indiquer la fonction exercée					
gecri@franceagrimer.fr Fonction exercée * comptable Indiquer la fonction exercée	Adresse électronique *				
Fonction exercée * comptable Indiquer la fonction exercée	gecri@franceagrimer.fr				
comptable Indiquer la fonction exercée	Fonction exercée *				
Indiquer la fonction exercée	comptable				
	Indiquer la fonction exercée				

COORDONNEES DU DEMANDEUR

COO ROONNEES DU DEMANDEUR de L'AIDE (Si différent du déclarant)

Cocher la case, si les **coordonnées du demandeur de l'aide sont différentes du déclarant** *(Exemple : le comptable dépose pour une entreprise)*

Dans ce cas, il convient de saisir au minimum le nom, prénom, l'adresse électronique et la fonction exercée dans l'entreprise par le demandeur de l'aide.

COORDONNEES DU DEMANDEUR de L'AIDE (Si différent du déclarant)				
Nom *	Prénom *			
Champ "obligatoire !	Champ obligatoire !			
Téléphone	Téléphone portable			
Adresse électronique *				
Champ obligatoire !				
Fonction exercée dans l'entreprise *				
Indiquer la fonction exercée dans l'entreprise				
Champ obligatoire !				

COORDONNEES BANCAIRES

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit <u>correspondre</u> au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

OORDONNEES BANCAIRES				
IBAN *	BIC *			
Indiquer l'IBAN figurant sur le RIB	Indiquer le BIC figurant sur le RIB			
Titulaire du compte figurant sur le RIB *				
Indiquer le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB				
Domiciliation bancaire *				
Indiquer la domiciliation telle qu'elle apparaît sur votre RIB (Dans le cas contraire rapprochez-vous de votre banque)				

GAEC

Vous devez indiquer dans le cas d'un GAEC le nombre d'associés. Si vous n'êtes pas GAEC, cocher sans objet

GAEC				
Nombre d'associés * $\bigcirc 1 \bigcirc 2 \bigcirc 3 \bigcirc 4 \bigcirc 5 \bigcirc 6 \bigcirc 7 \bigcirc 8 \bigcirc 9 \bigcirc 10$ Sans objet Si vous n'êtes pas en GAEC, cochez Sans objet				

Nouvel Installé

Vous devez préciser si un nouvel installé (depuis moins de 5 ans à la date de dépôt de ce dossier) est présent sur l'exploitation : cochez oui ou non



Si oui, vous indiquez son nom/prénom et date d'installation

Date d'installation si nouvel installé (1)	10
_1_1	e
	Ajouter

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le chiffre d'affaire

Pour être éligible, le chiffre d'affaire viti-vinicole doit être d'au moins 80% dans le chiffre d'affaire total sur l'exercice 2016/2017 ou 2017.

Vous devez indiquer l'exercice pris en compte 2016/2017 ou 2017 et indiquer les données attestées par le comptable (attestation à fournir à la demande) ou dans le cas particulier des producteurs au forfait, se référer à la page 3 point 1.6.

Dans le cas des exploitants sans chiffres d'affaire, pour calculer le taux de spécialisation, saisir dans le formulaire : 8 pour le chiffre d'affaire viti-vini

10 pour le chiffre d'affaire total

CHIFFRE D'AFFAIRE								
Préciser l'exercice pris en compte po	our le calcul du chiffre d'affaire *	○ 2016/2017 ○ 2017						
Chiffre d'affaire viti-vinicole *	€	Chiffre d'affaire total *	€					
Part du chiffre d'affaire viti-vinicole : %								

Si le chiffre d'affaire viti-vinicole est inférieur à 80 % du chiffre d'affaire total, la demande n'est pas éligible et un message d'erreur apparait. Vous ne pourrez pas déposer votre demande.

CHIFFRE D'AFFAIRE								
Préciser l'exercice pris en compte po	ur le calcul du chiffre d'affaire *	○ 2016/2017						
Chiffre d'affaire viti-vinicole *	60 €	Chiffre d'affaire total *	100 €					
Part du chiffre d'affaire viti-vinicole : 60,00 %								
Votre chiffre d'a	ffaire viti-vinicole est inférieur à 80 % (du chiffre d'affaire total, votre demande r	'est pas éligible.					

- Perte de récolte

Pour être éligible, la perte de récolte (en volume) doit être supérieure ou égale à 65% entre 2017 et 2016.

Pour chaque code produit, il convient donc de saisir les volumes de récolte en 2016, en 2017 ainsi que la surface 2017 tels qu'indiqués sur votre déclaration de récolte.

Si pour des raisons climatiques, la récolte totale (ligne 5 de la déclaration de récolte) n'est pas renseignée, il convient de saisir un volume nul.

Il convient de saisir autant de ligne que de code Produit, Cliquer ajouter une ligne sur le bouton :

Ajouter

ARATI	ON DE RÉCOLTES ET DE S	SURFACE						
Cliquez sur ajouter pour saisir toutes les surfaces et volumes par code produit : Saisie code produit (tel qu'indiqué en ligne 1 de la déclaration de récolte)								
Saisie volume en hectolitre (ligne 5 de la déclaration de récolte) exemple : 137 HI 36L saisir 137,36 HI Saisie surface en hectare (ligne 4 de la déclaration de récolte) exemple : 2 Ha 68 Ar 76 Ca, saisir 2,6876 Ha								
	code du produit*	volume 2016*		volume 2017*		surface 2017*		
1			hl		hl		ha	0
								Ajoute
			Volume	total 2016 : hl				
			Volumo	total 2017 · bl				
			volume					
			Surface t	totale 2017 : ha				

Si le taux de perte est inférieur à 65 %, la demande n'est pas éligible. Un message d'erreur apparait. Vous ne pourrez pas déposer votre demande.

DÉC	DÉCLARATION DE RÉCOLTES ET DE SURFACE									
	Clique Saisie (Saisie v Saisie s	z sur ajouter pour saisir toute code produit (tel qu'indiqué en l volume en hectolitre (ligne 5 de surface en hectare (ligne 4 de la	es les surfaces et volumes par c igne 1 de la déclaration de récolte la déclaration de récolte) exemple a déclaration de récolte) exemple	ode p) e : 137 : 2 Ha	roduit : 7 HI 36L saisir 137,36 HI 68 Ar 76 Ca, saisir 2,6876 Ha	9				
		code du produit*	volume 2016*		volume 2017*		surface 2017*			
	1	3R111	137,36	hl	100	hl	46,4046	ha	-	â
	2	3B001	21,30	hl	5,5	hl	1,20	ha		Ô
	Volume total 2016 : 158,66 hl							Aj	outer	
Volume total 2017 : 105,50 hl Surface totale 2017 : 47,6046 ha										
			Votre taux de p	erte c	le 33,51 % n'est pas éligible					

apparait en bout de ligne.

	code du produit	volume 2016*		volume 2017*		surface 2017*			
1	3R111	137,36	hl	37,36	hl	46,4046	ha	-	Ê
2	3B001	21,30	hl	5,5	hl		ha	0	â
								Aj	outer

Les aides de minimis

L'aide est versée dans le cadre du Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture (JOUE du 24.12.2013 – L 352).

Ce règlement prévoit que les aides accordées à une entreprise unique, au titre du « de minimis agricole » ne doivent pas excéder un plafond de 15 000 euros par entreprise unique, sur une période de trois exercices fiscaux (exercice en cours et les deux précédents) quels que soient la forme et l'objectif des aides « de minimis ». Cette période de référence est appréciée sur une base glissante de sorte que pour chaque nouvelle aide « de minimis » œtroyée, il y a lieu de déterminer le montant des aides de minimis accordé au cours de l'exercice fiscal concerné ainsi qu'au cours des 2 exercices fiscaux précédents. Le bénéficiaire doit en être informé lors de son attribution.

Le demandeur doit déclarer, au moment de la demande d'aide, le montant des aides « de minimis » agricoles déjà perçues par l'entreprise unique ou demandées mais pas encore perçues, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices ainsi que les aides de minimis perçues au titre d'autres règlements de minimis. Concrètement, cette déclaration prend la forme d'une attestation à joindre à la demande d'aide.

Concernant les GAEC, chaque associé remplit sa propre attestation car il bénéficie de son propre plafond d'aides de minimis.

Si le plafond est dépassé, le montant de l'aide est réduit pour atteindre le niveau individuel de 15 000 €.

Dans le cas d'une exploitation individuelle, EARL, SCEA..., il convient de renseigner les aides minimis déjà perçues et celles demandées mais pas encore reçu :

L'attestation correspondante devra être jointe à la demande. (Modèle téléchargeable).

AIDES DE MINIMIS					
Montant des aides de minimis déjà perçues *	ϵ				
Montant des aides de minimis demandées mais pas encore reçues *	€				
Montant total minimis : euros					

Dans le cas des GAEC, chaque associé remplit sa propre attestation car il bénéficie de son propre plafond d'aides de minimis

indiquer le montant des aides de minimis de chaque associe du GAEC. Chaque associe devra completer sa propre attestation de minimis (annexes 1/ 1					
N°	Nom/Prenom	Montant des aides de Montant des aides de minimis déjà perçues minimis demandées mais pas encore reçues			
1		€	θ		
2		€	0		

Toutes les rubriques du formulaire doivent être impérativement renseignées.

Les montants sont à renseigner en €

Montant d'aide

MONTANT DEMANDE							
Montant d'aide demandé *	2 500 €						
Montant d'aide maximum calculé: 2 500,00 euro(s)							

Le montant d'aide maximum calculé correspond au montant minimum entre :

- 2500 €* nombre d'associés plafonné à 3 associés;
- surface (ha)* 100€ ;
- [(15 000* nombre d'associés)-montant minimis total]

Vous devez saisir le montant d'aide demandé.

Si vous saisissez un montant d'aide demandé supérieur au montant maximum calculé, un message d'erreur apparait.

MONTANT DEMANDE							
Montant d'aide demandé *	3 000 × €						
	Montant d'aide maximum calculé: 2 500,00 euro(s)						
Le	montant demandé est obligatoire et il ne peut pas être supérieur au montant maximum calculé						

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur II convient de cocher les trois cases confirmer vos engagements .

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR					
Je soussigné franceagrimer test agissant en qualité de "comptable" de "ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE LAGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER"					
☐ Je suis informé que :*					
 En cas d'irrégularité, de fausse déclaration, de fraude manifeste ou de non-respect des engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé par la Région ; Les dossiers feront l'objet d'une sélection et certains pourront ne pas être soutenus en cas de dépassement des crédits disponibles. Un stabilisateur budgétaire pourra également être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif. 					
□ J'atteste sur l'honneur :*					
 avoir pouvoir ou mandat pour représenter l'entreprise dans le cadre de la présente formalité ; que cette entreprise n'est pas en procédure de liquidation judiciaire ; que les informations enregistrées sont sincères et vértables. être informé que le platond des aides de minimis est limité à 15 000 euros par entreprise unique au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit « règlement de minimis agricole »). Ce règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013. Avoir pris connaissance que la demande d'aide pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure 					
□ Je m'engage à :"					
Souscrire un contrat d'assurance multirisque climatique pour la récolte 2019					
 informer FranceAgrilMer et la Région de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure avant paiement ; fournir à la Région et/ou à FranceAgrilMer les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier ; autoriser FranceAgrilMer à recueillir les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés ; conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'adia demandée dans la présente démarche ; Se soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides régionale, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 5 ans à compter de la décision d'octroi. 					

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

NTIONS LEGALES
La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.
L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.
NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les marqués d'une étoile reasonne de térenseignés.

Si le bouton n'est pas actif, c'est que la saisie n'est pas complète (champs avec une Etoile rouge : OBLIGATOIRE) ou qu'il y a un critère d'inéligibilité, il faut re vérifier la saisie

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE

f. Téléchargement des pièces justificatives.

Une fois la saisie enregistrée, l'écran suivant apparaît :

Le formulair	e a bien été enregistré Aide de trésorerie pour les viticulteurs ayant subi une perte de récolte a
Nouvelle- Aquitaine	Aide de trésorerie pour les viticulteurs ayant subi une perte de récolte a cours des épisodes de gel 2017

Aide de trésorerie (viticulteurs)) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017						
Identification du demandeur							
Dossier n° 1975051418759 - A	Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017						
Cliquez sur le bouton ci-dess	ous pour compléter ou modifier votre formulaire						
Accéder au formulaire							
	Documents annexes disponibles						
Fichier	Description	Télécharge					
Annexe de minimis 1-1bis	Attestation obligatoire relative aux montants d'aides dites « de minimis » perçus ou à percevoir	Ŧ					
Modèle Attestation comptable	Attestation obligatoire précisant la part du chiffre d'affaire vitivinicole 2017 ou 2016/2017 et le chiffre d'affaire total 2017 ou 2016/2017	Ŧ					
Veuillez dénoser les nièces iustificatives s	Pièces justificatives demandées						

A ce stade vous pouvez (en bas de page) :

- enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) = [option 1]
- télécharger les pièces et poursuivre = [option 2]

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.							
	Enregistrer sans valider						
Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.] J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*							
	Valider le dépôt du dossier						

La 2^{ème} partie permet le dépôt des pièces demandées.

→ L'ensemble des pièces peuvent ou doivent être jointes. Le dossier ne pourra pas être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'ont pas été déposées. Lorsqu'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « sans objet ».

Vous devez joindre les pièces justificatives suivantes et déjà listées en page 3 de cette procédure :

- Les pièces obligatoires

Veuillez deposer les piec	es justificatives suivantes.			
RIB*			C	pièce(s) jointe(s) 🔬
Relevé d'identité bancaire	e au nom de demandeur			
Vous ne pouvez joindre	qu'un seul fichier dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a	été renseignée dans cette section		
		+ Aj	outer une pièce jointe	
		Format(s) accepte	é(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	,
Annexes de minim	is*		C	pièce(s) jointe(s) 📐
Attestation obligatoire rela	ative aux montants d'aide dites « de minimis » perçus o	ou à percevoir. 1 par associé de GAB	EC	
Vous pouvez joindre pl	usieurs fichiers dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a	été renseignée dans cette section		
		+ Aj	outer une pièce jointe	

Attestation assurar	nce climatique multirisque *		0 pièc	e(s) jointe(s) 🛕
Attestation assurance clin	natique multirisque pour la campagne 2018 ou un devis	signé pour la récolte 2018, précisant	la couverture des risques GEL E	T GRELE.
Vous ne pouvez joindre	qu'un seul fichier dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a ét	té renseignée dans cette section		
		+ Ajou	uter une pièce jointe	
		Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	
Déclaration récolte	2016*		0 pièc	e(s) jointe(s) 🛕
Déclarations de récoltes	complètes 2016			
Vous pouvez joindre pl	usieurs fichiers dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a é	té renseignée dans cette section		
		+ Ajou	uter une pièce jointe	
		Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	
Déclaration récolte	2017*		0 pièc	e(s) jointe(s) 🔬
Déclaration récoltes	≥ 2017 * complètes 2017		0 pièc	e(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récolte Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl	e 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section.		0 pièc	e(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récolte Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl	e 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe	Télécharger	0 pièc Supprimer	e(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récolte Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl	≥ 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é	Télécharger té renseignée dans cette section	0 pièc Supprimer	e(s) jointe(s) 📐
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl	e 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é	Télécharger té renseignée dans cette section + Ajou	0 pièc Supprimer	e(s) jointe(s) 📐
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl	e 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é	Télécharger té renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté(0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	e(s) jointe(s) 📐
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl	≥ 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é	Télécharger té renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté(0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	e(s) jointe(s) 📐
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl	≥ 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é	Télécharger ité renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté(0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	ièce(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl Attestation MSA * Attestation MSA précisa	≥ 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é	Télécharger té renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté((pour les sociétés, cotisations de la	0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp 0 p société) et le statut d'exploitant a	ièce(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl Attestation MSA * Attestation MSA précisa Vous ne pouvez joindre	≥ 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é Aucune pièce jointe n'a é nt la régularité des règlements des cotisations sociales e qu'un seul fichier dans cette section.	Télécharger ité renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté((pour les sociétés, cotisations de la	0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp 0 p société) et le statut d'exploitant a	ièce(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl Attestation MSA * Attestation MSA précisa Vous ne pouvez joindre	e 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é nt la régularité des règlements des cotisations sociales e qu'un seul fichier dans cette section. Nom de la pièce jointe	Télécharger té renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté(s) (pour les sociétés, cotisations de la Télécharger	0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp 0 pi société) et le statut d'exploitant a Supprimer	ièce(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl Attestation MSA * Attestation MSA précisa Vous ne pouvez joindre	e 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é nt la régularité des règlements des cotisations sociales e qu'un seul fichier dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a	Télécharger té renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté(s (pour les sociétés, cotisations de la Télécharger été renseignée dans cette section	0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp 0 pi société) et le statut d'exploitant a Supprimer n	ièce(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl Attestation MSA * Attestation MSA précisa Vous ne pouvez joindre	 2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é Aucune pièce jointe des règlements des cotisations sociales e qu'un seul fichier dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe 	Télécharger té renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté((pour les sociétés, cotisations de la Télécharger été renseignée dans cette section + A	0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp 0 pi société) et le statut d'exploitant a Supprimer n jouter une pièce jointe	ièce(s) jointe(s) 🛕 ièce(s) jointe(s) 🛕
Déclaration récoltes Déclarations de récoltes Vous pouvez joindre pl Attestation MSA * Attestation MSA précisa Vous ne pouvez joindre	2017 * complètes 2017 usieurs fichiers dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe n'a é nt la régularité des règlements des cotisations sociales e qu'un seul fichier dans cette section. Nom de la pièce jointe Aucune pièce jointe	Télécharger eté renseignée dans cette section + Ajou Format(s) accepté((pour les sociétés, cotisations de la Télécharger été renseignée dans cette section + A Format(s) accept	0 pièc Supprimer uter une pièce jointe s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp 0 pi société) et le statut d'exploitant a Supprimer n jouter une pièce jointe té(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	ièce(s) jointe(s) 🛕

- Les pièces facultatives

Si vous n'êtes pas concernés, cochez la case : déclarer sans objet

Kbis pour les form	es sociétaires		0	pièce(s) j
Déclarer sans objet				
Un extrait Kbis de moins	de 3 mois pour la vérification du nombre d'associés.			
Vous ne pouvez joindre	qu'un seul fichier dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'	a été renseignée dans cette section		
		+ Ajo	uter une pièce jointe	
		Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	
Attestation MSA p	our les nouveaux installés		0	pièce(
Déclarer sans objet				
Pour les nouveaux install que chef d'exploitation	és depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la de	mande : Attestation MSA précisant la p	remière date d'inscription au	près de
Vous ne pouvez joindre	qu'un seul fichier dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'	a été renseignée dans cette section		
		+ Ajo	uter une pièce jointe	
		Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	
Autres documents	i) pièce
Déclarer sans objet				
Documents iugés utiles r	par le demandeur			
Vous pouvez joindre pl	usieurs fichiers dans cette section.			
	Nom de la sièce iniste	Tálásbarrar	Supprimer	
	Nom de la piece jointe	Telecharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n	a ete renseignee dans cetté section		
		+ Ajo	outer une pièce jointe	

Dans Autres documents, vous pouvez, notamment joindre en cas de procédure collective (hors liquidation), la note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement.

g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

ſ

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton zi-dessous.						
	Enregistrer sans valider					
Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-desssous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.						
🔲 J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *						
	Valider le dépôt du dossier					

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.)

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :	
Aide de trésorerie	pour les viticulteurs ayant subi une perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017
Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte d	e récolte au cours des épisodes de gel 2017
Dossier n°1975051418759	
Votre dossier n° 1975051418759 a bien été enregistré. Atten	tion, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.
Les demandes d	loivent être déposées et validées au plus t ard le 12 juillet 2018
	Retourner à la page de dépôt
Contacts Mentions légales version 3.0.9-RELE	ASE Copyright FranceAgriMer

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 31 juillet 2018

OPTION 2 : valider définitivement le dépôt de la demande

Vous pouvez valider définitivement votre demande. Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé

Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des <u>conditions générales d'utilisation (CGU)</u> et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-desssous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

I J'aibien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

Cliquez sur VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER

h. Accusé de dépôt

L'écran suivant apparaît :

IS - Accueil //portail-intranet/Pages/Accueil.aspx FranceAgriMer @Rankssever nationa. Bes Modolity et de LA HIR

	Accusé de dépôt					
Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 1975051418759 dans le cadre du dispositif Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 le 07/05/2018 13:55:53 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgriMer. Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.						
Contact FranceAgriMer						
Dossier suivi par	Conseil régional					
Identification du demandeur						
N° SIRET	13000636400017					
Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUIT LA MER FRANCEAGRIMER	S DE L AG	RICULTURE ET DE			
Adresse	TSA20002					
	12 RUE HENRI ROL TANGUY					
Code postal	93100	Commun	e MONTREUIL			
Nom	franceagrimer	Prénon	n test			
Adresse électronique	gecri@franceagrimer.fr					
Pièces du dossier						
Formulaire	Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de de gel 2017	e récolte au	cours des épisodes			
Lien vers le dossier	http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentatio codeldentification=AD0F28FE48C8FDFAF310	n/vues/publi F9F1B2B6/	ique/dossier.xhtml? \3D8			
Ci-après, la liste des pièces jointes que vous av	ez déposées					
Justificatif demandé 🔺	Nom du fichier	Déclaré sans objet	Empreinte numérique			
Annexes de minimis	Annexe de minimis 1-1bis.pdf	-	4tMNt0XZTABVjDM7Fsfd3deqDrwN3kXDuS2WGZcOIIw=			
Attestation assurance climatique multirisque	test.pdf	-	pAX4zM0DsjJMu+ob8GBipHNs07Qy3h1g8XRkCO7ulfA=			

Il s'agit du récapitulatif de votre demande. Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt. Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel. Iun. 07/05/2018 13:56

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Dispositi Alue de tresorene (vincuneurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017 - Dossier N° 1975051418759

À GECRI		
Message	L AccuseDepot_1975051418759.pdf (117 Ko)	

Madame, monsieur,

Dans le cadre du dispositif Aide de trésorerie (viticulteurs) pour la perte de récolte au cours des épisodes de gel 2017, vous avez validé le 07/05/2018 à 13:55:53 heure locale (Métropole) le dossier n° 1975051418759.

Un accusé de dépôt est joint à ce message, nous vous invitons à le conserver et à utiliser ses références dans le cadre de vos échanges avec le Conseil régional et FranceAgriMer.

Votre dossier sera instruit par FranceAgriMer puis transmise au conseil régional.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant ici.

FranceAgriMer

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

3. INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier sera instruit par FranceAgriMer et sera transmis au conseil régional pour paiement, dès lors que l'éligibilité de votre dossier aura été validée.

Une fois le paiement réalisé, la Région adresse à chaque bénéficiaire un courrier de notification de l'attribution de l'aide.

Le cas échéant, elle adresse la notification de rejet du dossier.

4. FOIRE AUX QUESTIONS

1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- Vérifiez l'adresse utilisée, ou de préférence- cliquez sur le lien d'accès direct suivant : <u>https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?idDispositif=2009</u>
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/mozilla, Chrome, etc)

e)+ C é	0 1718-14	v 8 Q	8 D
	× 1		
	La connexion n'est pas securisee Le promitier de patheopartier it en meteropartier de web Por étite par vio de	violens ne scienti	
	alizables, finefox ne cint pas connecti à ce ste wet. (e canor plat		
	Signater les erreux sontaires pour acher Missilia à identifier et bloquer les sites manierlant		
	844	Avarcá	

- Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- → Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres. Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifier que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE ou sur le site de **SOCIETE.COM** <u>http://avis-situation-sirene.insee.fr/</u> -Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

4- je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires. Vous pouvez éventuellement consulter le site SOCIETE.COM pour chercher votre SIRET http://www.societe.com/

5- je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boite de réception électronique.

Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou ou _
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur « ICI » dans le courriel. Essayer de changer de navigateur.

Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boite de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

Sinon, cf. point précédent.

8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.

10- Je n'arrive pas à valider ma demande

> Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée).

Les pièces obligatoires pour l'enregistrement sont :

- l'attestation dite « de minimis » signée par le demandeur, dans laquelle il liste les aides perçues par l'entreprise unique (l'article 2 § 2 du R. 1408/2013) ou demandées mais pas encore perçues au titre du « de minimis » agricole pendant l'exercice fiscal en cours et des deux précédents (annexes n°1 et 1bis mises à disposition du demandeur sur la plateforme). Une attestation par associé devra être fournie dans le cas des GAEC.
- Attestation comptable précisant la part du chiffre d'affaire vitivinicole 2017 ou 2016/2017 et le chiffre d'affaire total 2017 ou 2016/2017 (modèle mis à disposition du demandeur sur la plateforme)

- Un RIB au nom du demandeur. En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni.
- Copie de l'attestation d'assurance climatique multirisque pour la campagne 2018 ou un devis signé pour la récolte 2018, précisant la couverture des risques GEL ET GRELE.
- o Déclarations de récoltes complètes 2016 et 2017.
- L'attestation MSA précisant la régularité des règlements des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société) et le statut d'exploitant agricole.

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- Pour les formes sociétaires un extrait Kbis de moins de 3 mois pour la vérification du nombre d'associés.
- Pour les nouveaux installés depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande : Attestation MSA précisant la première date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation. En l'absence de ce document, le demandeur ne pourra pas bénéficier de la priorisation.
- ➔ Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.
- > Vérifiez que vous avez bien cochez la case des CGU :

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-desssous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

🗹 J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

11-Puis je déposer plusieurs demandes ?

Oui mais **seule la dernière demande sera prise en compte**. Aussi, si vous avez oubliez un élément dans la première demande il faut déposer une nouvelle demande avec TOUS les éléments requis, y compris ceux déjà déposés dans la première demande qui sera annulée et non prise en compte par FranceAgriMer.

12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, redéposez une demande COMPLETE. Cf Q11

13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard le 31 juillet 2018. Cf Q7 8,9,10

14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

gecri@franceagrimer.fr

15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

16-Quelles pièces dois-je télécharger ?

Les pièces à télécharger sont indiquées sur le formulaire en ligne et la décision et sont les suivantes :

N° Ordre	Nom	Description	Format(s)	Obligatoire (O/ N)	Dépôt multiple (O/N)	Dois-je déposer cette pièce ?
1	Attestation(s) de minimis	Attestation obligatoire relative aux montants d'aide dites « de minimis » perçus ou à percevoir 1 par associé de GAEC (modèle mis à disposition sur plateforme)	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	0	0	Oui , document signé. Dans le cas des GAEC, une attestation/associé
2	Attestation Comptable	Attestation obligatoire précisant la part du chiffre d'affaire vitivinicole 2017 ou 2016/2017 et le chiffre d'affaire total 2017 ou 2016/2017 (modèle mis à disposition sur plateforme)	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	0	N	Oui, attestation certifiée par le commissaire aux comptes, l'expert- comptable ou le centre de gestion agréé ou pour les producteurs au forfait, une attestation sur l'honneur
3	RIB	Relevé d'identifié bancaire	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	0	N	Oui
4	Attestation Assurance Climatique 2018	Copie de l'attestation d'assurance climatique multirisque pour la campagne 2018 ou un devis signé pour la récolte 2018, précisant la couverture des risques GEL ET GRELE.	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	0	N	OUI
5	Déclaration de récolte 2016	Déclarations de récoltes complètes 2016	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	0	0	OUI
6	Déclaration de récolte 2017,	Déclarations de récoltes complètes 2017	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	0	0	OUI
7	Attestation MSA	Attestation MSA précisant la régularité des règlements des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société) et le statut d'exploitant agricole	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	0	N	OUI
8	Kbis pour les formes sociétaires	un extrait Kbis de moins de 3 mois pour la vérification du nombre d'associés.	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	N	N	OU, uniquement si forme sociétaire
9	Attestation MSA pour les nouveaux installés	Pour les nouveaux installés depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande : Attestation MSA précisant la première date d'inscription auprès de la MSA en	Pdf, jpg jpeg, png, bmp	N	N	Oui si nouveaux installés

I

		tant que chef d'exploitation				
10	Autres documents	Documents jugés utiles par le demandeur	Doc, Docx, odt, Pdf jpg jpeg png bmp xls, xlsx	N	N	Notification du forfait par l'administration, courrier explicatif sur l'absence de chiffre d'affaire, validation de la Région sur le choix des rendements (JA, NI) et validation de la Région

17- J'ai acheté des surfaces en 2017 et mon volume a augmenté

C'est la production globale réelle qui est prise en considération. Si les volumes ont augmenté pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas éligible.

18- J'ai commencé mon activité en 2017, je n'ai pas de volume 2016.

- Si vous êtes JA, fournissez votre plan d'entreprise validé par l'administration où sont indiqués les rendements estimés. Ce sont ces rendements qui serviront de référence et seront à utiliser pour compléter le formulaire.
- Si vous n'avez pas de plan, il faut fournir la déclaration de récolte 2016 du précédent exploitant.
- Si vous n'avez pas de plan et pas récupéré les informations auprès du précédent exploitant, il pourra être appliqué un rendement moyen aux surfaces 2017 afin d'établir une récolte 2016. Un document devra détailler les volumes retenus et joint en lieu et place de la déclaration de récolte 2016 et être validé par la Région.

Contacter la Région pour plus d'information

19- Je suis au micro bénéfice Agricole ou au forfait, je n'ai pas de certification comptable Dans ce cas, le modèle d'attestation comptable mis à disposition sur la plateforme devra être attesté sur l'honneur par le demandeur. Dans ce cas, le modèle mis à disposition sur la plateforme devra être attesté sur l'honneur par le demandeur. Il devra être joint au dossier la notification 2017 du forfait/micro BA par l'administration comportant le chiffre d'affaire total 2016/2017 ou 2017 de l'exploitation.

20- Je suis cotisant solidaire/double actif, suis-je éligible ?

Oui

21- Je ne suis pas à jour de mes cotisations sociales mais j'ai un échéancier

Si la MSA a accordé un échéancier alors il faut le joindre au dossier pour être éligible.

22-Peut-on fournir les données de 2015 en lieu et place de 2016 car j'ai été touché par la grêle en 2016.

Uniquement pour les producteurs qui ont leur siège social en Charente et en Charente Maritime. Dans ce cas, les données de récolte 2015 devront être saisies en lieu et place des données 2016. La déclaration de récolte complète 2015 devra être jointe à votre dossier.

23- Je n'ai pas de chiffre d'affaire 2017

Dans le cas des exploitants sans chiffres d'affaire, pour calculer le taux de spécialisation, saisir dans le formulaire : 8 pour le chiffre d'affaire viti-vini

10 pour le chiffre d'affaire total

Et télécharger un courrier explicatif dans la section « Autres documents » pour justifier l'absence de CA

CONTACTS 5.

Région Nouvelle Aquitaine : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/soutien-exceptionnel-aux-filieresarboricole-viticole-suite-gel-davril-2017/ jean-laurent.soule@nouvelle-aquitaine.fr

FranceAgriMer : gecri@franceagrimer.fr